

SOTRES

Association loi 1901

**171, avenue Georges Clémenceau
92000 NANTERRE**

**SIREN : 389 030 578
APE : 6311Z**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

SOTRES
Association loi 1901

**171, avenue Georges Clémenceau
92000 NANTERRE**

**SIREN : 389 030 578
APE : 6311Z**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOTRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont présentés au conseil d'administration, tenu préalablement et le même jour que l'assemblée générale ordinaire.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Léo Jégard & Associés
 Représenté par,

Signé numériquement par Nitro
 Software Belgium NV - Nitro Sign
 Premium pour le compte de
 Thibault DAVID (+33622095643)
 Date : 15/06/2026 10:00:50
 Signé avec le mot de passe à
 usage unique envoyé par SMS :
 704681

Thibault DAVID
 Associé

Bilan Actif

Bilan Actif				
ACTIF	Brut 2025	Amortissements et dépréciations 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement				
TOTAL I				
Actif immobilisé				
Immobilisation incorporelles	16 752	16 752		586
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 752	16 752		586
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immo bilisations corporelles	81 093	71 089	10 004	14 714
Terrain				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	81 093	71 089	10 004	14 714
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immo bilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				4 401
Autres immobilisations financières				
TOTAL II	97 845	87 841	10 004	19 702
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	391 418		391 418	406 037
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	46 740	796	45 945	105 314
Charges constatées d'avance	2 458		2 458	5 327
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	337 924		337 924	181 165
TOTAL III	778 539	796	777 744	697 844
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	876 384	88 637	787 747	717 546

Bilan Passif

Bilan Passif		
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	44 278	44 278
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	57 931	57 931
Autres		
Report à nouveau	-183 314	-197 249
Excédent ou déficit de l'exercice	140 351	13 935
Situation nette (sous total)	59 246	-81 106
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	59 246	-81 106
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	19 345	52 722
TOTAL II	19 345	52 722
PROVISIONS		
Provisions pour risques	33 443	31 321
Provisions pour charges		
TOTAL III	33 443	31 321
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	27 739	55 318
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	556 706	576 522
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	90 508	82 008
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	761	761
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	675 715	714 608
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	787 748	717 546

Compte de Résultat

Compte de Résultat		
PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de service	2 119 676	1 866 628
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	12 781	7 038
Versements des fondateurs ou conso de la dot comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	333	13 147
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	33 377	20 599
Autres produits	350 367	339 642
TOTAL I	2 516 535	2 247 054
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 484 313	1 389 719
Aides financières	15	
Impôts, taxes et versements assimilés	20 989	17 816
Salaires	706 151	646 434
Cotisations sociales	144 367	120 780
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 320	15 608
Dotations aux provisions	2 121	31 321
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres Charges	7 056	5 434
TOTAL II	2 375 332	2 227 112
I.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	141 202	19 943
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	21	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	21	

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	872	1 031
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	872	1 031
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-851	-1 031
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	140 351	18 911
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles		4 976
TOTAL VI		4 976
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-4 976
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	2 516 556	2 247 054
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 376 205	2 233 119
EXCEDENT OU DEFICIT	140 351	13 935
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	271	1 178
Bénévolat		
TOTAL	271	1 178
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services	271	1 178
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	271	1 178

Annexe

7

Principes et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOTRES SOUS-TRAITANCE ET SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 787 748 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 140 351 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

La SOTRES est une entreprise adaptée, créée en 1992, spécialisée dans la réinsertion professionnelle de personnes en situation de handicap psychique. Elle accueille des salariés bénéficiant d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) avec une orientation vers le milieu ordinaire de travail et possédant un niveau d'étude supérieur au Bac.

Les salariés sont embauchés en CDI ou en CDD à la suite d'une campagne de recrutement, pour exercer une fonction au sein de la SOTRES ou en mission chez le client.

Les personnes accueillies présentent majoritairement un handicap psychique et se caractérisent par :

- Une mise à l'écart du monde du travail pendant de nombreuses années ;
- Une quasi-impossibilité d'exercer un métier dans le domaine de leur compétence ;
- Une fragilité importante.

8

Evènements significatifs

- Développement de l'activité « Hygiène des locaux » et son fonctionnement en année pleine ;
- Hausse de l'activité « Restauration ».

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements N° 2018-06, N° 2020-08, N°2022-06 et N°2023-03 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels et des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Indépendance des exercices.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
- Changement de méthode comptable – Modernisation des états financiers.
L'association a appliqué pour la première fois, à compter de l'exercice ouvert le 01 janvier 2025, le règlement ANC N°2022-06 du 22 novembre modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, ainsi que le règlement ANC N°2023-03 du 07 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.
Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement ANC N°2022-06, la première application est mise en œuvre de manière prospective.
Cette application constitue un changement de méthode comptable se traduisant principalement par une nouvelle présentation des états financiers, la suppression des comptes de transfert de charges, la redéfinition du résultat exceptionnel.

9

Ci-dessous les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements et des reclassements applicables dans la présentation des données de l'exercice N-1 :

- Les avances et acomptes sur les immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
 - Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance par mis les dettes ;
 - Les transferts des charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
 - Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges Exceptionnels.
- Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Dérogations aux principes comptables

Néant.

Evènement postérieurs à la clôture

Néant.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris des droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisées en charges.

10**Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels : 3 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification, est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Informations relatives au bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

I. Immobilisations					
Situations et mouvements		A	B	C	D
Rubriques		Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	TOTAL I				
	Autres immobilisation incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 752			16 752
	Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL II	16 752			16 752
	Terrain				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	76 069	5 023		81 092
	Autres immobilisations corporelles				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	TOTAL III	76 069	5 023		81 092
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 401		4 401	
	TOTAL IV	4 401		4 401	
	TOTAL (I + II + III + IV)	97 222	5 023	4 401	97 844

12

Tableau des amortissements

I. Amortissements					
Situations et mouvements		A	B	C	D
Rubriques		Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	TOTAL I				
	Autres immobilisation incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 166	586		16 752
	Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL II	16 166	586		16 752
	Terrain				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	61 355	9 734		71 089
	Autres immobilisations corporelles				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	TOTAL III	61 355	9 734	0	71 089
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	0	0	0	0
	TOTAL IV	0	0	0	0
	TOTAL (I + II + III + IV)	77 521	10 320	0	87 841

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances au 31/12/2025 s'élève à 445 017 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	438 158	438 158	
Créances constatées d'avance	2 458	2 458	
TOTAL	440 616	440 616	

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
	Montant
ASP à recevoir	23 037
IJ SS à recevoir	3 407
TOTAL	26 444

Passif**Fonds propres :**

Fonds Propres					
Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution et consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	44 278				44 278
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	57 931				57 931
Report à nouveau	-197 249	13 935			-183 314
Excédent ou déficit de l'exercice	13 935	-13 935	140 351		140 351
Situation nette	-81 106		140 351		59 246
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	-81 106		140 351		59 246

Les fonds propres deviennent positifs de 59 246 euros, grâce à l'excédent au 31/12/2025 de 140 351 euros. L'amélioration de la situation financière de la SOTRES devrait faire évoluer le moratoire de remboursement de la dette vis-à-vis de l'association Les Ailes Déployées accordée pour permettre la continuité d'exploitation.

En effet, le Conseil Administration du 14/11/2023 a approuvé le principe d'un remboursement de la dette sur 15 ans vis-à-vis de l'association Les Ailes Déployées qui assure également le mandat de gestion de la SOTRES.

14

Fonds dédiés :

Fonds dédiés							
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes - projet	52 722		20 599			19 345	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	52 722		20 599			19 345	

Provisions :

Provisions					
Provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques - provision prud'homale	31 321	2 121			33 443
Provisions pour charges					
TOTAL	31 321	2 121			33 443

Dépréciations :

Dépréciations				
Situations et mouvements	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Rubriques				
Autres actifs	1 129		333	796
TOTAL	1 129		333	796

Dettes :

Le total des dettes au 31/12/2025 s'élève à 675 715 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
DETTES	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et à cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières diverses	27 739	27 739		
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	556 706	326 982	60 000	169 723
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	90 508	90 508		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	761	761		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	675 715	445 991	60 000	169 723

Les dettes fournisseurs dont l'échéance est à plus d'un an, correspondent aux dettes vis-à-vis de l'association Les Ailes Déployées dont le remboursement a été étalé sur 15 ans (cf. paragraphe Fonds Propres).

Charges à payer :

Charges à payer	
	Montant
FNP : JEGARD CREATIS	4 630
FNP : divers	288
Provision congés à payer Brut	41 269
Provision prime précarité Brut	4 347
Charges sociales sur provision congés à payer	8 223
Charges sociales sur provision prime précarité	917
TOTAL	59 674

16

Charges constatées d'avance :

Charges constatées d'avance			
	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
CCA : assurance 2026/divers	2 458		
TOTAL	2 458		

Informations relatives au compte de résultat

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été de 4 630 euros (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), dont 4 630 euros au titre de la mission légale de contrôle des comptes.

Honoraires des commissaires aux comptes		
Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes - JEGARD CREATIS	4630	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		
TOTAL	4 630	

Autres informations

Informations sur les rémunérations des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif aucune rémunération n'a été versée aux « trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés », ceux-ci étant intégralement tous bénévoles.

Informations relatives aux engagements hors-bilan - indemnités de départ à la retraite

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision n'a été constatée au titre de cet exercice. Compte tenu de l'ancienneté des salariés, cette information est non significative.

Informations relatives aux contributions volontaires en nature et mise à disposition gratuite des biens

Contributions volontaires en nature		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		271
Bénévolat		
TOTAL		271
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		271
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		271

18

Informations au titre des transactions non conclus aux conditions normales – mandat de gestion

L'association SOTRES est mandant dans le cadre du mandat de gestion conclu avec l'association Les Ailes Déployées.

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées			
Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée	Autre informations
Association Les Ailes Déployées	Mandant dans le cadre du mandat de gestion conclu	273 293	Prestations facturées par l'association Les Ailes Déployées à la SOTRES au titre de la mise à disposition du personnel
Association Les Ailes Déployées	Mandant dans le cadre du mandat de gestion conclu	1 741 859	Prestations facturées par la SOTRES à l'association Les Ailes Déployées au titre de la restauration et du ménage
TOTAL		2 015 152	

Informations relatives à l'effectif

Informations relatives à l'effectif par catégorie	
Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	43
Cadres et ingénieurs	1
TOTAL	44